LE CLERJUS - COMMUNE

Liste des délibérations de la séance du

23 octobre 2026

Président de la séance : Philippe JOLLET
Secrétaire de la séance : Cécile VOILLEMIN

Présents : Philippe JOLLET, Cécile VOILLEMIN, François ROUSSEL, François DESFORGES, Jean-Luc BARON, Isabelle PRINCE, Régis GEORGE
Représentés : Michel COLNOT représenté par François ROUSSEL, Marie-Claude PIERSON représentée par Philippe JOLLET
Absents et excusés : Myriam DESBOIS, Julie ROYER

Ordre du jour *:*

- Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2026,
- Adhésion au contrat collectif de prévoyance – maintien de salaire 2027-2032 proposé par le CDG88,
- Adhésion au contrat collectif de de mutuelle santé 2027-2032 proposé par le CDG88,
- Révision des tarifs de location des salles communales,
- Révision des tarifs de bois,
- Adoption du Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges et de ressources 2026,
- Attribution du marché concernant les travaux de voirie 2026,
- Questions diverses

Le Conseil Municipal,

1 – Communication de décision :
 – Retrait de délégation à un conseiller délégué

2 - **DECIDE** d'adhérer à la convention de participation du CDG88 pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent, au bénéfice de l'ensemble des agents de LE CLERJUS à compter du 1er janvier 2027,

DECIDE de souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire (Incapacité et Invalidité) à hauteur :

- ☒ Scénario 1 - « Socle 45 » : un complément du Régime Indemnitaire plafonné à 45% dans le cas où la collectivité maintien au moins 50% des primes au passage à demi-traitement ;

ET

- ☒ SANS garantie complémentaire en socle obligatoire ;

DECIDE de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de :

Modalité de participation identique pour tous les agents :

60% de la cotisation acquittée par les agents (50% minimum),

PRECISE que toutes les dépenses correspondantes seront prévues au Budget ;

AUTORISE le Maire à :

- signer tous documents permettant de formaliser l'adhésion à la convention de participation (contrat collectif) conclue par le Centre de gestion des Vosges avec le courtier Willis Tower Watson et l'assureur Territoria Prévoyance ;

- signer l'adhésion à la convention de gestion du Centre de Gestion des Vosges pour le contrat collectif de Prévoyance maintien de salaire ;

- donner mandat au CDG88 pour le lancement d'une nouvelle consultation départementale en cas de résiliation anticipée (à l'initiative du CDG88 ou de l'assureur).

3 - **DECIDE** d'adhérer à la convention de participation du CDG88 pour la couverture du risque Frais de santé et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice de l'ensemble des agents de LE CLERJUS à compter du 1er janvier 2027,

DECIDE de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 50 € de la cotisation acquittée par les agents (Minimum 15€/mois/agent),

PRECISE que toutes les dépenses correspondantes seront prévues au Budget ;

AUTORISE le Maire à :

- signer tous documents permettant de formaliser l'adhésion à la convention de participation conclue par le Centre de gestion des Vosges avec la Mutuelle Victor Hugo ;

- Donner mandat au CDG88 pour le lancement d'une nouvelle consultation départementale en cas de résiliation anticipée (à l'initiative du CDG88 ou de l'assureur).

4 - **DECIDE** d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2027,

LOCATION DU SALON D'HONNEUR :

- 220 € avec la cuisine. Forfait de 2 jours

LOCATION DU SALON D'HONNEUR ET DE LA SALLE DU REZ DE CHAUSSEE :

- 320 € avec la cuisine. Forfait de 2 jours

SALLE DU REZ DE CHAUSSEE :

- 130 € avec la cuisine. Forfait de 2 jours

LOCATION MAISON DES ASSOCIATIONS :

- 100 €. Forfait de 2 jours

LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES POUR EVENEMENT EXCEPTIONNEL

- 50 € pour 1/2 journée.

TARIF DE REMBOURSEMENT VAISELLE CASSEE

CATEGORIES	TARIFS
Verres	3,00 €
Assiettes	4,00 €
Couvert	2,00 €
Tasse à café	3,00 €
Soucoupe café	3,00 €
Couvert de service	15,00 €
Plat de service	15,00 €
Soupière inox	15,00 €
Couvert de cuisine (louche, écumoire, couteau à pain, etc...)	15,00 €
Pichet verre	6,00 €
Petits matériels (spatule, épluche-légumes, tire-bouchon, décapsuleur, ouvre-boite, etc...)	15,00 €
Corbeilles à pain	8,00 €
Faitout inox, passoire inox, cocotte fonte	150,00 €

DECIDE de facturer 70 € de ménage en cas de ménage non fait,

5 - **DE FIXER** le montant du bois façonné à 300.00 € HT le lot de 6 stères,

- **DE FIXER** le montant de la taxe d'affouagère à 14.00 €,

- **D'INSTAURER** un forfait de 50 € par lot de 15 stères de charbonnette issu de coupe communale.

6 - **APPROUVE** le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources du 30 septembre 2026.

7 - **DECIDE** de réaliser le programme de voirie 2026,
- **DECIDE** de retenir l'entreprise PEDUZZI VRD pour le montant global de 75 368,00 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les pièces du marché et autres documents y afférents.

Affiché à la porte de la mairie,
le 26 octobre 2026

Le Maire,
Philippe JOLLET

MAIRIE DE LE CLERJUS
88240 VOSGES